



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 118179

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes des responsables de la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France sur l'intégration des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire et l'intégration professionnelle des professeurs handicapés. Pour la bonne intégration des élèves et des professeurs handicapés dans le milieu ordinaire, ils bénéficient respectivement de l'aide d'auxiliaires de vie scolaire et d'assistants d'éducation. Malheureusement, les auxiliaires de vie scolaire et les assistants d'éducation ne sont titulaires que de contrats à durée déterminée d'un an, renouvelables seulement six fois, ce qui ne permet pas de suivi à long terme, seul garant d'une bonne efficacité, complémentarité des binômes élève-auxiliaire de vie scolaire, professeur handicapé-assistant d'éducation. Les responsables de la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France souhaitent que les auxiliaires de vie scolaire et les assistants d'éducation puissent bénéficier de contrats à durée indéterminée afin de mieux accompagner les élèves et professeurs handicapés dans leur intégration en milieu ordinaire. Elle souhaite connaître la position du Gouvernement face à cette légitime revendication.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118179

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9995

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)